

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le *Quatre* jour ... à dix heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de *Charles Roussennac*, Mineur, au port domicilié à Brest; *Marie Dubiquen*, 16

né à *Angers* département de *Maine & Loire*, le vingt-deux octobre mil huit cent cinquante deux, fils majeur et célibataire de *Antoine Roussennac*, charronnier, domicilié à *Angers*, présent et consentant au mariage et de *Marie Dubiquen* y, décédée le vingt-trois octobre mil huit cent cinquante onze.

Le contractant a justifié de sa libération de l'armée active.

Et de *Adèle Pirie Derrien*, Sans profession, domiciliée à Brest, rue de la Prairie 46.

née à *Brest* département du Finistère le deux, jour mil huit cent cinquante, fille mineure et célibataire de *Joseph Leclercq Laroux*, contre-maître au port et de *Marie Perron Laroux*, son épouse, domiciliés à Brest, présents et consentant au mariage.

Les actes préliminaires sont extraits du Registro des Publications de Mariages affichées et faites sans opposition à Brest, les dix-neuf et vingt-cinq Mai dernier. Les parties ont déclaré sur leurs interrogatoires qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage et les pièces produites sont ci-jointes.

Le tout en forme, desquels actes paraphés par nous, et du chapitre VI du titre V du code civil concernant les droits et devoirs respectifs des époux, il a été donné lecture par moi Officier public soussigné.

Lesdits époux ont déclaré prendre en mariage, l'un *Charles Roussennac* prendre *Adèle Pirie Derrien* Laroux. l'autre *Adèle Pirie Derrien* Laroux prendre *Charles Roussennac*.

- En présence de *Charles Marie Corant*, commis de Marine, âgé de cinquante cinq ans, marié de la contractante.
- de *Arvidée Guimard*, sergent major retraité, âgé de cinquante ans, marié de la contractante.
- de *Alexandre Languet*, commis de la Marine, âgé de vingt huit ans, marié de la contractante.
- de *Achille Grall*, commis de la Marine, âgé de vingt cinq ans, tous les quatre domiciliés à Brest.

Après quoi, moi *Charles Larnaque*, adjoint maire délégué faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat-Civil, j'ai prononcé publiquement, au nom de la loi, que lesdits époux sont unis en mariage, lecture donnée dans la Maison commune, Les contractants, le père de contractant, le père et mère de la contractante, les témoins ont signé avec nous.



Handwritten signatures: *Charles Roussennac*, *Adèle Pirie Derrien*, *Charles Larnaque*, *A. Languet*, *A. Grall*, *A. Guimard*, *A. Corant*